

***PÉDAGOTICE – printemps 2015***  
**Appel à projets pour financer**  
**des innovations pédagogiques à l'UJF**

**« PÉDAGOTICE soutient vos idées novatrices ! »**

La cellule TICE et le Service Universitaire de Pédagogie (SUP) de l'UJF proposent pour l'année 2015 un fonds de soutien pédagogique financé par la Vice-Présidence Formation. Ce fonds de soutien, appelé PÉDAGOTICE, a pour objectifs de favoriser l'émergence d'expériences pédagogiques innovantes à l'UJF et de valoriser la place de la pédagogie et l'utilisation des TICE dans l'enseignement universitaire.

L'appel à projets PédagoTice – printemps 2015 est lancé dès le mois de mars 2015 auprès de l'ensemble des personnels enseignants de l'UJF pour financer des projets qui se dérouleront au cours de l'année universitaire 2015-2016. Les dossiers sont à retourner **au plus tard le mardi 21 avril 2015** (par voie électronique) et une version visée par la direction de composante doit être fournie avant le 4 mai 2015.

Le présent document détaille les modalités de l'appel à projet PédagoTice – printemps 2015.

### **Actions éligibles**

Les projets susceptibles d'être financés par PÉDAGOTICE concernent des initiatives relevant de pratiques pédagogiques innovantes ou/et de l'utilisation des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education) pour l'année universitaire à venir. A titre d'exemple, nous donnons ci-dessous quelques scénarios pouvant être proposés par les enseignants dans le cadre de cet appel :

- « *Nous souhaitons démarrer une pédagogie « active » basée sur la résolution de situations-problèmes réelles en groupes »*
- « *Nous souhaitons proposer à nos étudiants un dispositif d'accompagnement efficace lorsqu'ils sont en stage en entreprise afin qu'ils puissent échanger des informations avec leurs enseignants et leur tuteurs »*
- « *Nous souhaitons faire évoluer une série de travaux pratiques pour développer l'autonomie et l'esprit critique des étudiants »*
- « *Nous proposons de mettre en place des activités en ligne pour compléter (avant et/ou après) un cours en présentiel »*
- *etc.*

## Moyens financés

Concernant les moyens financés, différentes demandes peuvent être formulées :

- **Achat de matériel** : seul le matériel neuf pourra être financé (le remboursement de matériel déjà existant ne peut pas être pris en compte). Attention, si le prix unitaire dépasse 800 €, l'achat sera passé en équipement et son acquisition différée à la fin de l'année civile en cours.
- **Prestation de service** : ex. entreprise de production multimédia...
- **Heures d'enseignement au titre du référentiel** : un état estimatif des heures demandées doit figurer dans le dossier, il sera validé par le jury, sachant que les heures ne seront versées qu'une fois le projet réalisé après un éventuel rééquilibrage justifié lors du bilan.
- **Emplois étudiants** : ils doivent être visibles et comptabilisés dans la description du projet.
- **Accompagnement par la Cellule TICE et/ou par le SUP** : la demande doit préciser le temps consacré au projet par ces services (estimatif à établir avec les services concernés).

Si l'ensemble des dépenses liées au projet dépasse 5 000 €, un co-financement *via* la composante devra être proposé.

## Constitution des dossiers

Les enseignants de l'UJF intéressés pour déposer un projet doivent remplir un dossier spécifique, qui est téléchargeable depuis le site web du SUP (<http://sup.ujf-grenoble.fr/?q=pedagogice>). Ce dossier se veut court et rapide à remplir, il doit fournir les renseignements suivants :

- l'identification du projet
- le descriptif
- la planification
- l'évaluation proposée
- les demandes de soutiens financiers

Le dossier doit obligatoirement être déposé avec l'accord du directeur de la composante qui pourra donner un avis motivé sur le projet. Par ailleurs, il est fortement conseillé aux porteurs de projets de venir s'entretenir avec les équipes du SUP ou/et de la cellule TICE avant le dépôt du dossier. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principales compétences du SUP et de la cellule TICE qui pourront être utiles aux enseignants pour constituer leur dossier.

### *Compétences et expertises*

<b>SUP - Service Universitaire de Pédagogie</b>	<b>Cellule TICE</b>
- <b>Pratiques de pédagogies « actives »</b> : travail en groupe, approche par problème, débats scientifique, jeux de rôles...	- <b>Assistance à la gestion de projet</b> : analyse des besoins et des contraintes, constitution de référentiel de formation...
- <b>Evaluation des étudiants</b> : évaluation par compétences, formative/sommative...	- <b>Ingénierie pédagogique</b> : conception de séquences pédagogiques
- <b>Encadrement des étudiants</b> : motivation, méthodologie de travail...	- <b>Technico-pédagogique</b> : choix des outils numériques, ergonomie d'une plateforme numérique, accessibilité...
- <b>Amélioration des pratiques enseignantes</b> : évaluation approfondies, formations, colloques de pédagogie universitaire...	- <b>Accessibilité web</b> : choix des outils numériques, ergonomie d'une plateforme numérique, accessibilité...

## Calendrier PEDAGOTICE – printemps 2015 :

- **mars – 21 avril 2015** : l'auteur affine son projet avec l'aide de la cellule TICE et/ou du SUP.
- **au plus tard mardi 21 avril 2015 à 12h** : le responsable du projet envoie le dossier finalisé par courrier électronique (sous la forme d'un fichier pdf) à l'adresse suivante : [pedagotice@ujf-grenoble.fr](mailto:pedagotice@ujf-grenoble.fr).
- **avant le lundi 4 mai 2015** (cachet de la poste faisant foi) : l'auteur du projet le fait viser par le directeur de la composante, il envoie le dossier en version papier, signé par le directeur de composante à l'adresse suivante :  
PEDAGOTICE, Marjorie Hernandez, SET-DLST, 480 avenue Centrale, 38400 St Martin d'Hères.
- **fin avril 2015** : la cellule TICE et le SUP vérifient la recevabilité des dossiers ; à ce stade, si un complément d'information est nécessaire, le porteur de projet peut être joint pour éclaircir la situation. Les dossiers sont ensuite aux membres du jury, qui disposent de quinze jours pour les étudier.
- **mardi 5 mai 2015** : le jury se réunit afin de déterminer parmi les projets déposés ceux qui bénéficieront d'un soutien au titre du dispositif PEDAGOTICE.
- **fin mai 2015** : le porteur de projet et son directeur de composante sont avertis par mail de la décision du jury, après validation par le CEVU du 21 mai 2015.

## Jury

Le jury est composé des membres suivants :

- le Vice-Président Formation ou/et le Vice-Président Formation adjoint
- deux experts du site grenoblois reconnus pour leurs compétences en pédagogie universitaire ou/et en TICE
- un expert extérieur reconnu pour ses compétences en pédagogie universitaire ou/et en TICE

Une personne du SUP et une autre de la cellule TICE sont présentes à titre consultatif mais ne prennent pas part au vote pour établir le classement des projets.

Le jury se réunit fin Mai / début Juin sur une demi-journée. A partir des critères énoncés ci-dessous, le jury établit un classement des projets. Les projets qui sont acceptés sont ceux dont le classement rentre dans l'enveloppe budgétaire allouée dans le cadre de PÉDAGOTICE.

Les résultats de l'appel à projet sont communiqués fin juin après validation par le CEVU, laissant ainsi le temps aux enseignants de démarrer leurs projets à la rentrée universitaire 2015.

## **Critères de sélection**

La sélection des projets par le jury s'appuie sur les critères suivants :

- la cohérence entre les objectifs affichés et le dispositif proposé
- la valeur ajoutée par rapport à l'existant
- la robustesse (cadre, organisation)
- l'importance (nombre d'étudiants et d'enseignants concernés)
- la pérennité et l'extension potentielle à d'autres enseignements
- l'évaluation prévue (permettre un retour sur expérience)
- un avis global donné par chaque rapporteur (au moins 2 rapporteurs par projet)

## **Bilan des projets**

Chaque projet soutenu par PÉDAGOTICE doit faire l'objet d'un bilan après sa mise en place pour mesurer son impact et pouvoir le comparer aux objectifs attendus. Dès le montage du projet, les modalités d'évaluation doivent être envisagées et clairement définies.

L'objectif est d'établir une vue synthétique du projet en mentionnant les points positifs et négatifs et en formulant des propositions d'amélioration pour les prochaines années.

Ce bilan est présenté oralement devant le jury de sélection dans l'année qui suit sa mise en place.

Par ailleurs, ce bilan peut être utilisé pour des actions de valorisation. En particulier, nous proposons que les projets réalisés fassent l'objet d'un article dans les médias de communication interne de l'UJF tel que l'info-express. Certains projets peuvent éventuellement être présentés lors des journées d'accueil des nouveaux enseignants-chercheurs. Enfin, certaines réalisations peuvent également faire l'objet de communications ou de publications dans des colloques ou des revues nationales ou internationales de pédagogie universitaire.